



Communiqué

Lundi 4 octobre, 2010

Modification des règlements FIBA – ce que vous devez savoir!

Montréal – Le comité provincial d'arbitrage de la Fédération de basketball du Québec veut informer ses membres des modifications des règlements FIBA qui les concernent.

De retour de la réunion de l'Association canadienne des arbitres en basketball (A.C.A.B) **voici les modifications que les officiels à travers la province appliqueront en date d'aujourd'hui lors des parties, toutes catégories confondues, équipe féminine et masculine :**

- 1- **TERRAIN – LIGNE DE REMISE EN JEU** : En zone avant, une ligne devra être apposé au plancher à 8,325 mètres de la ligne de fond, pour indiquer l'endroit pour la remise en jeu (hash mark). En attendant que les lignes de vos gymnases soient refaites de façon permanente, les officiels apprécieraient que vous marquez vos terrains de façon temporaire (collant de couleur identique à celles des lignes extérieures, opposé à la table, 15 cm de long)
- 2- **ÉQUIPEMENT** : Les sous-vêtements de type « compression » sont légaux, mais doivent être de la même couleur que l'uniforme.
- 3- **INTERVALLE DE JEU** : Le jeu débute lorsque l'officiel lance le ballon lors de l'entre-deux initial ou lorsque le ballon est à la disposition du joueur effectuant la remise en jeu
- 4- **STATUT DU BALLON** : Le ballon devient « vivant » lors de l'entre-deux lorsqu'il quitte les mains de l'officiel
- 5- **LANCER DE FIN DE PÉRIODE** : Pour tenter un lancer, le chronomètre de jeu doit indiquer un minimum de 0 :00 :3 (3 dixième de seconde) pour qu'un joueur puisse prendre contrôle du ballon lors d'une remise en jeu ou lors d'un rebond suite à un lancer franc. Si le chronomètre de jeu indique 0 :00 :2 ou 0 :00 :1, le panier sera accepté SEULEMENT suite à une « tape » sur ballon ou à un « dunk » direct.
- 6- **8 SECONDES** : Le compte visuel (de l'officiel) débute dès que tout joueur touche ou est touché par le ballon en zone arrière ET que l'équipe effectuant la remise en jeu demeure en contrôle du ballon.
- 7- **BALLON EN TERRAIN AVANT** : Le ballon est considéré comme étant dans la zone avant lorsqu'il touche ou est légalement touché par un joueur offensif qui a les deux pieds en contact avec sa zone avant.
- 8- **24 SECONDES** :
 - a. Lors d'une remise en jeu, le chronomètre « 24 secondes » doit être démarré dès que le ballon touche ou est touché par un joueur, peu importe l'équipe, se situant sur la surface de jeu ET que l'équipe effectuant la remise en jeu demeure en contrôle du ballon.
 - b. Si un officiel arrête le jeu pour :
 - i. Une faute ou une violation commise par l'équipe ne contrôlant pas le ballon (à l'exception d'une violation de ballon hors de ses limites),

